

BearingPoint®

Code d'Éthique Professionnelle



Table of content

1. Why a Code of Business Ethics?	3
2. How do we do it?.....	4
3. Diversity, Discrimination & Harassment.	5
4. Personal Conduct	6
5. Corruption & Bribery	7
6. Conflict of Interest	8
7. Data and Information Governance.....	10
8. Confidentiality	12
9. BearingPoint (Intellectual) Property	13
10. Environment - Corporate Social Responsibility (CSR)	14
11. Donations - Sponsorships	15
12. Laws, Regulations and accurate Books and Records	16
13. Company Representation	17
14. Government relations	18
15. Seeking Help - Reporting Concerns.....	19
16. Conclusion	20

Message from the Managing Partner

BearingPoint's reputation for integrity goes back over one hundred years and is one of our most important assets. We are proud that BearingPoint has consistently maintained a strong focus on integrity throughout its history and we are committed to ensuring that it continues to do so.

In 2020 we all saw that change can be unexpected, and it can happen more suddenly than anyone imagines. However, we have seen how quickly people can adapt to new circumstances. The priority now is what happens next. Strategy 2025 is our way forward. Working together, and working with purpose, we are confident that we will emerge from the crisis stronger than ever. 2020 started a decade of purpose for BearingPoint. We are renewing our efforts to maximize the social impact of everything we do – within our CSR pillars of People, Planet, and Society. And we are maintaining our commitment to invest at least 1% of our annual EBIT directly to CSR.

As a global firm we always face challenges: the complexity of the cultural, legal, political, and economic environments in which we operate be it directly or indirectly by supporting our clients throughout the world. To maintain a position of

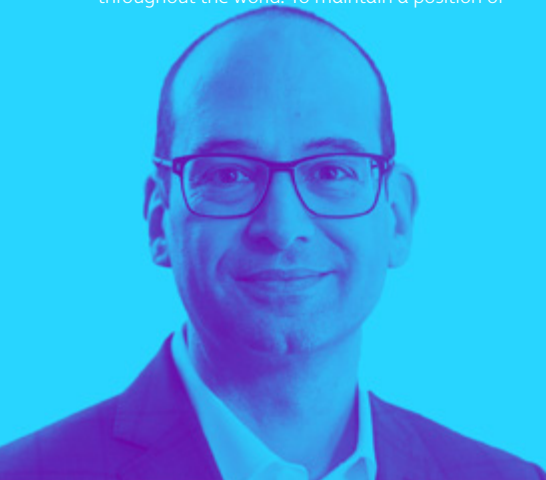
leadership and as a trusted corporate partner, we must manage our business with strength and ambition, but also humility, good judgment, and a reputation for ethical conduct.

We both speak on behalf of each of the Partners in our commitment to ensuring that the firm is governed in accordance with BearingPoint's Code of Business Ethics and sound corporate governance practices. We expect all employees and third parties acting on our behalf to safeguard that reputation in the performance of their duties. Employees are expected to always act according to the Code of Business Ethics and seek guidance when situations or questions arise regarding their application. Anything less than total commitment to acting with integrity in the conduct of BearingPoint's business is unacceptable.

We are personally convinced that our future success and our ability to leverage new and existing opportunities depends on how consistently we live up to our values.

Kiu Hamidian
Managing Partner

Bertrand Clemencin
Chairman of the Partnership Board



1. À quoi sert un Code d'Éthique Professionnelle ?

En complément de nos Valeurs Fondamentales (Engagement-Esprit d'équipe-Passion-Excellence-Bonne gestion)¹, il nous est essentiel d'exercer nos activités de la manière la plus appropriée, légale, éthique et transparente qui soit.

Le présent Code d'Éthique Professionnelle a été formalisé afin de mettre l'accent sur notre engagement vis-à-vis de nos collaborateurs et des tiers qui travaillent pour nous et à nos côtés, tout en établissant les règles importantes et fondamentales que nous devons respecter lorsque nous exerçons nos activités au nom de BearingPoint.

Le présent Code d'Éthique Professionnelle s'applique à tous les salariés du Groupe BearingPoint (BearingPoint Holding B.V et ses sociétés affiliées ci-après dénommées conjointement « BearingPoint »), ceci à tous les niveaux, notamment à nos Partenaires, à nos actionnaires et aux représentants de sociétés désignés au sein de BearingPoint (le « Personnel »), ainsi qu'à des tiers, le cas échéant. Nous travaillons avec des tiers uniquement si eux et nous avons en commun les mêmes Valeurs Fondamentales et normes professionnelles.

“Integrity has no need of rules”

– Albert Camus, French Philosopher

¹ For additional information please see: <https://www.bearingpoint.com/en/about-us/our-values/>

2. Comment y parvenons-nous ?

Le présent Code d'Éthique Professionnelle est publié sur le site Internet de BearingPoint www.bearingpoint.com ainsi que sur notre intranet, et fait partie du kit de bienvenue de chaque salarié. Il est régulièrement demandé à nos salariés d'accepter son contenu. Par ailleurs, nos salariés sont formés sur ses principes essentiels ; nous attendons de chacun d'eux qu'il comprenne son contenu et le suive.

3. Diversité, discrimination et harcèlement

BearingPoint tient son succès de la réussite de notre Personnel, et notre stratégie de croissance est axée sur celui-ci. Nous reconnaissons les contributions exceptionnelles que des membres du Personnel issus de différents milieux, disposant d'expériences et travaillant de manières différentes ont à apporter et nous permettent d'interagir avec différentes cultures et parties prenantes à l'international. De plus, nous accordons de l'importance à ces contributions.

Nous ne nous livrons à aucune discrimination envers qui que ce soit en raison d'une origine ethnique, d'une couleur de peau, d'une identité sexuelle, d'un âge, d'une situation familiale ou conjugale, d'une religion, d'un handicap, d'une nationalité, d'une orientation sexuelle, d'une affiliation à un syndicat ou d'un quelconque autre statut protégé par la loi. Les politiques et pratiques de BearingPoint soulignent le fait que nous accordons de l'importance à la diversité, veillons à l'égalité des chances et à ce qu'aucun salarié, candidat, client ou autre partenaire commercial ne fasse l'objet d'un traitement moins favorable pour l'une quelconque des raisons susmentionnées. Nous nous engageons à traiter notre Personnel de manière équitable, en encourageant une méthode de travail intégrée et en respectant toujours la dignité de notre Personnel. Cet engagement envers le traitement égal de l'ensemble de notre Personnel instaure un cadre professionnel positif dans lequel le droit de chacun à la dignité au travail est reconnu et protégé.

À aucun moment nous ne tolérerons un quelconque langage ou comportement menaçant, ou un quelconque acte de violence à l'encontre de notre Personnel, de nos visiteurs ou clients, ou de qui que ce soit d'autre, et nous nous engageons à préserver un cadre professionnel sécurisé, sain et encourageant, dans lequel le harcèlement n'a pas sa place.

What is harassment?

Generally speaking 'harassment' is any form of behaviour with the purpose or effect of violating the dignity of a person and of creating an intimidating, hostile, degrading, humiliating or offensive work environment.

4. Conduite personnelle

Chacun de nos actes affecte la réputation de BearingPoint et est susceptible d'avoir des conséquences juridiques sur chacun d'entre nous. Par conséquent, nous devons :

- Agir en faisant preuve de beaucoup de responsabilité, de loyauté, de dignité, de décence et de respect à l'égard de nos collègues, de nos clients et de l'ensemble de nos autres partenaires commerciaux, conformément à nos Valeurs Fondamentales ;
- Nous abstenir de consommer ou d'être en possession de drogues ou de substances illicites et consommer de l'alcool seulement avec modération dans les locaux de BearingPoint ou des clients, ou lorsque nous nous livrons à une quelconque activité professionnelle, y compris des événements. BearingPoint prend très au sérieux les règles qu'elle a établies concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- Nous acquitter de nos missions ainsi que de nos obligations légales ou contractuelles conformément aux normes professionnelles et aux conditions qui les régissent, tout en servant les intérêts à long terme de BearingPoint ;
- Nous abstenir de nous livrer à des pratiques commerciales déloyales. Bien qu'il s'avère nécessaire et convenable d'obtenir des informations au sujet de nos concurrents en effectuant ces recherches sur le marché, en évaluant les produits et en obtenant des informations qui sont déjà connues du public, nous ne devons pas obtenir d'informations sur la concurrence de manières inappropriées ou illégales ;
- Nous abstenir d'acquérir ou de tenter d'acquérir des informations confidentielles au sujet d'un concurrent auprès de ses actuels ou anciens salariés ou partenaires commerciaux, et d'accepter que lesdites informations nous soient communiquées.

5. Corruption

Il est interdit à notre Personnel ainsi qu'aux tiers agissant en notre nom d'offrir, de promettre, d'autoriser, de donner ou de recevoir de la part de clients, de fournisseurs, de fonctionnaires ou d'un(e) quelconque autre relation professionnelle ou partenaire commercial, que ce soit directement ou par le biais d'un tiers, un quelconque avantage pécuniaire ou autre inapproprié, ou un avantage indu. À cet égard, nous devons toujours nous conformer aux lois et réglementations applicables.

Ceci peut inclure des espèces, des équivalents d'espèces, des actions, des services, des produits, un voyage, une participation à un événement, des programmes promotionnels, un divertissement ou des cadeaux d'une valeur considérable ou encore des offres d'emploi, y compris des stages.

Il est toléré d'offrir et de recevoir des cadeaux et divertissements afin de renforcer des relations professionnelles, mais uniquement s'ils sont raisonnables et si leur valeur n'est pas excessive. En négociant avec des entités du secteur public et gouvernementales, nous devons garder à l'esprit que des règles spéciales sont susceptibles de s'appliquer.

What is bribery?

The promise, offering or giving, soliciting or receiving directly or indirectly - of any undue monetary or other advantage to or from another person so that this person, in breach of his or her duties, acts or refrains from acting to obtain or retain business or other improper advantage in the conduct of business.

6. Conflit d'intérêts

Il incombe à chacun d'entre nous de préserver l'intégrité de BearingPoint, laquelle protège également nos clients et parties prenantes. Cela signifie que toutes nos décisions professionnelles doivent être étayées, censées et prises en toute indépendance, dans le seul intérêt de BearingPoint, conformément à nos Valeurs et aux principes de ce Code. Elles ne doivent pas être influencées ou altérées par nos intérêts personnels. Un conflit d'intérêts se produit lorsqu'il existe une rivalité réelle, potentielle ou apparente entre nos intérêts personnels et nos obligations envers BearingPoint.

Par conséquent, nous devons nous abstenir :

- De nous livrer à des actes, soit directement, soit par le biais de parties qui nous sont associées ou avec des tiers, susceptibles de ne pas être compatibles avec les intérêts ou la réputation de BearingPoint ;
- D'obtenir des avantages personnels d'une décision ou d'un acte commercial(e), de nous livrer au népotisme, d'utiliser des informations confidentielles pour servir des finalités contraires à l'intérêt de BearingPoint ou de communiquer lesdites informations à nos associés, à notre famille ou à nos amis ;
- De nous livrer à la spéculation, soit directement, soit indirectement par le biais d'une autre personne, ainsi qu'à des opérations ou transactions sur la foi d'informations obtenues dans le cadre du travail que nous accomplissons pour BearingPoint ;
- De chercher à saisir des opportunités personnelles , professionnelles à l'extérieur par le biais de nos activités au sein de BearingPoint, et de les saisir afin de livrer directement ou indirectement concurrence à BearingPoint ; et

- Il nous est formellement interdit de négocier des actions de nos clients tout en détenant des informations importantes et non connues du public.

Chaque salarié doit dédier l'intégralité de son temps de travail à BearingPoint. Toute autre activité professionnelle, y compris mais sans s'y limiter l'appartenance à des conseils, des investissements ou des activités professionnelles conséquent(e)s, doit être approuvée par la Direction, le Service RH et le Service de Conformité du Groupe.

Nous reconnaissons que tout membre du Personnel peut entretenir une relation personnelle ou amoureuse avec un(e) autre salarié(e), un client, partenaire commercial ou représentant de fournisseur de BearingPoint avec lequel/laquelle nous sommes régulièrement en contact dans le cadre professionnel. Aucun(e) salarié(e) ne doit travailler à un poste dans lequel il ou elle a le pouvoir d'embaucher ou de superviser directement ou indirectement un membre de la famille proche ou un(e) conjoint(e), ou de tenter d'influencer les actes professionnels de celui-ci/celle-ci. Le même principe s'applique dans le cadre de toute relation professionnelle existante ou potentielle avec un tiers. Lorsqu'une relation amoureuse unit deux salariés de BearingPoint, dont l'un est le supérieur direct de l'autre, le/la salarié(e) occupant le poste le plus élevé doit, à moins que la loi locale applicable n'en dispose autrement, faire part de ladite relation à la Direction, au représentant du Service des Ressources Humaines ou au Service de Conformité du Groupe afin qu'une mesure appropriée soit prise. La Direction ou le Service des Ressources Humaines pourra choisir de séparer les deux salariés ou de transférer l'un des salariés ou les deux, de modifier la hiérarchie ou de prendre toute autre mesure appropriée afin de protéger l'entreprise.

7. Bonne gestion des données et informations

En plus de respecter et de protéger la vie privée ainsi que les données à caractère personnel ou sensibles de Personnel, nous nous engageons à respecter et à protéger les informations et données concernant nos clients et partenaires commerciaux. Les politiques, processus et directives de BearingPoint s'appliquent toutes informations et données à caractère personnel (qu'elles soient écrites, électroniques, visuelles ou verbales) confiées à BearingPoint, et doivent être respectés par l'ensemble du Personnel, des cocontractants et partenaires commerciaux qui travaillent pour nous ou en notre nom.

- Nous traitons les données et les informations avec la plus grande précaution et ne les conservons pas lorsque cela s'avère inutile, notamment pas au-delà de la finalisation d'un projet
- Nous effaçons les données ou les informations en temps opportun et de manière sécurisée.
- Nous avons mis en place un système de gestion de la qualité certifié conforme à la norme ISO 9001, ainsi qu'un système de gestion de la sécurité de l'information certifié conforme à la norme ISO 27001, pour le Groupe BearingPoint qui a mis en place un Bureau des risques et de la qualité à qui toutes les questions de non-conformité de la qualité doivent être adressées

Nous comptons tous sur la technologie de l'information et les ressources de gestion de BearingPoint (actifs physiques et financiers, technologie, information, recherche, stratégies, nom, image, systèmes et processus) afin d'accomplir nos missions. Il est important de se rappeler que les éléments susmentionnés ne doivent être utilisés qu'à des fins commerciales. Il est toléré (ou autorisé) d'en faire un usage personnel limité si cela ne compromet ni l'intégrité, ni la sécurité de nos données et de celles de nos clients, ni les principes du présent Code d'Éthique Professionnelle.

Nous vivons à une époque où les techniques évoluent considérablement et rapidement, et comprenons que les nouvelles technologies peuvent nous aider dans nos tâches quotidiennes. Cependant, la technologie, et plus particulièrement les données et l'information que nous partageons grâce à cette technologie, doivent être gérées correctement et suffisamment protégées. Il appartient à chacun d'entre nous de minimiser les risques relatifs à la sécurité de l'information auxquels nous sommes exposés, et de protéger les données à caractère personnel et sensibles. . N'utilisez que des actifs et logiciels BearingPoint IT ou approuvés par le client. Soyez toujours vigilants et protégez les données et les informations qui nous sont confiées. En raison de l'évolution permanente de l'environnement technique, notre Service Informatique émet ponctuellement des instructions et des directives relatives à la sécurité. Celles-ci doivent être respectées.

8. Confidentialité

Pour garantir la réussite de BearingPoint sur le marché, nous devons veiller à ce que nos clients et la communauté d'investissement dans son ensemble continuent à nous accorder leur confiance. Toute information concernant BearingPoint, ses clients, fournisseurs, projets, produits ou services, ou son activité, qui n'est pas connue du grand public, doit être considérée comme confidentielle et doit uniquement être utilisée afin de servir la finalité pour laquelle elle nous a été communiquée. Une communication non autorisée d'informations confidentielles peut sérieusement porter atteinte à la réputation de BearingPoint et s'avérer contraire à la législation applicable en matière de protection ou de confidentialité des données, ainsi qu'à nos obligations contractuelles.

Il convient de se rappeler que l'obligation de préserver la confidentialité des informations confidentielles de BearingPoint et de ses clients demeure en vigueur même lorsque vous ne travaillerez plus pour BearingPoint. De même, BearingPoint exige des nouveaux salariés qu'ils respectent toutes obligations de confidentialité qu'ils ont envers leurs précédents employeurs.

9. Propriété (intellectuelle) de BearingPoint

Il appartient à chacun d'entre nous de protéger les biens et actifs de BearingPoint contre tout(e) perte, dommage, abus ou vol ce qui inclut la protection contre toute cyberattaque. Tout actif que nos clients nous confient doit uniquement être utilisé par ceux-ci. Les informations obtenues et les travaux effectués par notre Personnel ou nos sous-traitants dans le cadre d'activités professionnelles appartiennent à BearingPoint ou au client, et doivent être protégés en conséquence.

Le savoir-faire, les outils, les méthodologies, les brevets, les marques, les droits d'auteur et les secrets commerciaux de BearingPoint sont tous considérés comme la propriété intellectuelle de BearingPoint et le Personnel a l'obligation de les protéger. Tous les livrables susceptibles de faire l'objet de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle soumis à enregistrement doivent toujours être signalés rapidement au Service Juridique de BearingPoint.

En outre, tous les livrables susceptibles d'être par la suite intégrés à un logiciel type ou à un outil, ou utilisés à titre de logiciel type ou d'outil, ou réutilisés dans le cadre de nombreux projets clients, ainsi que toute utilisation de produits tiers, y compris, notamment, des logiciels Open Source, doivent être rapidement communiqués aux Services Juridique et Informatique de BearingPoint. Nonobstant ce qui précède, les produits tiers, notamment les logiciels Open Source, ne doivent être utilisés que dans le cadre de la Politique d'utilisation des tiers. La protection de la Propriété Intellectuelle requiert notre engagement à tous.

Lorsque nous utilisons les biens et ressources de BearingPoint, et consacrons du temps à son activité, il est interdit à chacun d'entre nous de télécharger, de distribuer, de communiquer au public, d'exécuter en public ou d'obtenir des modifications de documents, graphiques, logiciels, jeux vidéo ou morceaux de musique protégés par le droit d'auteur sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur. Le contenu doit être conforme à nos Valeurs Fondamentales ainsi qu'à notre Code d'Éthique Professionnelle.

10. Environnement – Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

La bonne gestion de l'environnement s'inscrit dans le cadre du Principe de Bonne Gestion de BearingPoint et constitue une question centrale pour chacun d'entre nous et nos familles. Nous nous engageons envers nos clients et notre entreprise à parvenir à des résultats quantifiables et durables. Nous pensons qu'il relève de notre responsabilité d'entreprise et de notre obligation sociale d'honorer nos engagements tout en tenant compte de la durabilité de l'environnement. Ainsi, nous devons veiller à ce que nos processus et actes, ainsi que ceux de nos clients, aient le moins d'incidence possible sur notre environnement et sur les sociétés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous devons en permanence chercher de nouveaux moyens d'optimiser l'efficacité, de réduire les déchets et de minimiser notre empreinte carbone, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités.

Nous respectons les droits de l'homme internationaux ainsi que les règles et réglementations qui y sont liées et condamnons avec la plus grande fermeté le travail des enfants ou le travail forcé et appliquons de manière proactive les recommandations des Nations unies à cet égard ainsi que d'autres normes internationales. Un élément essentiel de la responsabilité sociale d'entreprise de BearingPoint réside dans notre engagement à agir en tant qu'entreprise citoyenne au sein des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. BearingPoint encourage l'élaboration de programmes et d'activités à l'échelle locale, visant à améliorer les communautés. À cette fin, nous encourageons également notre Personnel à saisir les occasions de donner de leur temps, de leur expérience, de leurs compétences et de leurs ressources à des initiatives de développement de la communauté locale.

Nous favorisons les relations avec les fournisseurs, les partenaires commerciaux et les sous-traitants qui agissent selon les mêmes valeurs.

11. Dons – Parrainages

Tous les dons versés à des associations caritatives et tous les parrainages de celles-ci sont gérés et autorisés par l'équipe de la RSE et par le Regional leader, en concertation avec le Service de Conformité du Groupe.

Toute contribution directement ou indirectement versée à un parti politique, à un organisme de financement d'un parti politique ou à un candidat, où que ce soit dans le monde, nécessite l'accord préalable du Managing Partner et du Chief Compliance Officer.

L'implication de chacun dans des activités ou groupes politiques relève d'un choix personnel. Cependant, nous devons nous assurer que les opinions politiques que nous exprimons soient considérées comme personnelles et ne soient pas exprimées au nom de BearingPoint, ou ne peuvent lui être attribuées.

12. Lois, réglementations, et livres comptables et registres exacts

Les principes du présent Code ne prétendent pas à l'exhaustivité. Avant tout, nous devons toujours veiller à nous conformer à l'ensemble des lois et réglementations impératives en vigueur dans les pays où BearingPoint exerce ses activités, ou qui sont applicables à l'international. Plus particulièrement, nous devons respecter les règles relatives aux sanctions, au contrôle des exportations, ainsi qu'à la lutte contre le blanchiment d'argent et contre la corruption.

BearingPoint et son Personnel doivent tenir des dossiers commerciaux et financiers clairs, sincères, exhaustifs et exacts, notamment en consignait le temps consacré et les dépenses engagées, et doivent conserver lesdits dossiers conformément aux exigences légales. Si vous avez des préoccupations ou détenez des informations concernant une quelconque activité frauduleuse réelle ou supposée au sein de BearingPoint, vous devez contacter le Financial Audit Committee (FAC) du Partnership Board par le biais du Business Conduct Office au sein du Service de Conformité du Groupe - **Compliance@bearingpoint.com** .

À chaque fois que nous recevons un avis, une demande écrite ou une menace d'engager un contentieux ou une procédure judiciaire de la part d'un tiers, ainsi qu'une quelconque communication de la part des autorités judiciaires ou réglementaires, nous devons en informer le Service Juridique dans les meilleurs délais. Nous ne devons pas modifier ou détruire des documents ou dossiers dans le cadre d'une enquête interne ou externe, ou pour répondre à une quelconque autre demande légale.

Les demandes concernant notre situation financière, émanant d'établissements financiers ou de créanciers, doivent être transmises au Chief Financial Officer.

13. Représentation de la société

Les seules personnes habilitées à représenter légalement une société BearingPoint sont celles expressément désignées par la Direction, et ce pouvoir leur est conféré par la loi applicable ou par des procurations appropriées.

Afin de protéger la réputation de BearingPoint et d'éviter d'exposer la société à une responsabilité contractuelle, toutes les déclarations formulées au sujet des produits, services et solutions de BearingPoint doivent être à jour, précises et claires, et ne doivent être ni trompeuses ni erronées. Nous reconnaissons que les réseaux sociaux peuvent et doivent constituer un outil précieux pour améliorer la communication et promouvoir BearingPoint et ses valeurs. Toutefois, n'oubliez pas que nous vous encourageons à adopter un comportement en ligne sûr, professionnel et approprié et que nous traiterons tout « comportement électronique » inacceptable, que ce soit sur les réseaux sociaux ou par d'autres moyens, de la même manière que nous traiterions d'autres comportements inacceptables. Vous devez donc toujours faire preuve de vigilance.

Il est interdit au Personnel de divulguer toute information non publique relative à BearingPoint ou à ses activités commerciales aux médias, notamment sur les réseaux sociaux, sans l'accord préalable du Director of Marketing & Communications à l'échelle de la firme.

Toute question ou demande émanant des médias, ou toute demande d'informations au sujet de la société, ou d'un produit ou service, doit être transmise au Director of Marketing & Communications à l'échelle de la firme.

14. Relations avec les gouvernements

BearingPoint collabore activement avec les gouvernements du monde entier sur les questions de politique publique susceptibles d'affecter la firme. Toutes les demandes de renseignements au sujet des postes liées aux politiques publiques doivent être transmises au Director of Marketing & Communications à l'échelle de la firme ainsi qu'à l'Industry Leader for Public Services à l'échelle de la firme. Aucune déclaration au sujet de la politique publique ne doit être faite sans leur approbation préalable.

15. Solliciter de l'aide – Faire part de préoccupations

Dans de nombreux cas, la non-conformité à notre Code d'Éthique Professionnelle peut exposer BearingPoint à des amendes conséquentes, à des poursuites pénales, à la perte de licences et à l'accès aux marchés publics. Le Personnel impliqué peut également faire l'objet d'amendes, de poursuites pénales et d'autres mesures disciplinaires. Par conséquent, nous devons nous assurer de demander de l'aide et des conseils chaque fois qu'il y a un doute quant à la meilleure ligne de conduite à adopter.

Si vous croyez avoir été témoin d'une conduite non conforme de la part d'un(e) salarié(e), d'un client, d'un fournisseur ou d'un autre partenaire commercial nous vous encourageons à nous faire part immédiatement de vos préoccupations. Par ailleurs, BearingPoint a mis en place une ligne d'assistance confidentielle : « **Ligne d'assistance en toute confiance BearingPoint** ». Ce système a vocation à instaurer un cadre sécurisé et anonyme mais sur une base volontaire. Vous pouvez accéder à la Ligne d'assistance en toute confiance BearingPoint en cliquant sur le lien suivant : <https://www.bkms-system.com/bearingpoint>

Si une préoccupation donne lieu à une allégation nécessitant une enquête, BearingPoint désignera un expert approprié qui veillera à ce qu'une enquête complète et équitable soit réalisée dans les meilleurs délais. Les enquêtes sont contrôlées par le Business Conduct Office au sein du Service de Conformité du Groupe. BearingPoint ne saurait tolérer aucunes représailles à l'encontre d'un(e) salarié(e) qui signale de bonne foi une violation potentielle ou coopère à une enquête interne.

16. Conclusion

Il incombe à chaque personne menant des activités en notre nom de protéger la réputation, les actifs et les intérêts de BearingPoint. La plupart du temps, nous pouvons y parvenir en faisant preuve de bon sens, de professionnalisme et d'intégrité personnelle dans chacun de nos actes. Cependant, nous devons toujours avoir conscience de nos responsabilités et signaler toute situation dans laquelle un éventuel problème pourrait se présenter. Nous publions régulièrement des informations complémentaires sur notre intranet, dans la rubrique « Compliance & Policy ». Toutefois, nous vous invitons également à consulter les informations qui figurent sur d'autres pages fonctionnelles. Celles-ci complètent notre Code d'Éthique Professionnelle, et nous attendons de notre Personnel qu'il en prenne connaissance et le respecte.

Les questions concernant le Code d'Éthique Professionnelle et son application doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Compliance@bearingpoint.com et devront, si nécessaire, être transmises à la personne la mieux à même d'y répondre au sein des services concernés.

About BearingPoint

BearingPoint is an independent management and technology consultancy with European roots and a global reach. The company operates in four units: Consulting, Solutions, Business Services, and Ventures. Consulting covers the advisory business; Solutions provides the tools for successful digital transformation, advanced analytics and regulatory requirements; Business Services provides managed services beyond SaaS; Ventures drives the financing and development of start-ups. BearingPoint's clients include many of the world's leading companies and organizations. The firm has a global consulting network with more than 10,000 people and supports clients in over 75 countries, engaging with them to achieve measurable and sustainable success.

For more information, please visit:

Homepage: www.bearingpoint.com

LinkedIn: www.linkedin.com/company/bearingpoint

Twitter: [@BearingPoint](https://twitter.com/BearingPoint)



BearingPoint®

www.bearingpoint.com

© 2021 BearingPoint. All rights reserved.